

# Lettre de rentrée 2019

## Préambule

Je souhaite à chaque professeure et à chaque professeur une très bonne année scolaire 2019-2020. Bienvenue à tous ceux qui rejoignent l'académie de Guyane notamment les lauréats des concours de recrutement.

En premier lieu, merci à tous les professeurs qui sont investis au quotidien dans les classes au service de la réussite des élèves. Il convient également de saluer, l'engagement professionnel de chacun, engagement qui a contribué à assurer le bon déroulement des examens.

Enfin, merci aux tuteurs, formateurs ou professeurs, qui, au sein des équipes s'impliquent dans l'accueil, la formation ou l'accompagnement de leurs collègues stagiaires, néo titulaires, ou non titulaires.

La lettre de rentrée disciplinaire a pour vocation, comme chaque année, de transmettre les informations institutionnelles propres à la discipline et notamment celles liées à cette nouvelle année scolaire.

L'Inspecteur Général de Mathématiques en charge de l'académie est Monsieur Karim ZAYANA.

Je suis Lucienne SEGA, IA-IPR de mathématiques de l'académie de Guyane, depuis cette rentrée.

Les chargés de mission de l'inspection pédagogique régionale de mathématiques sont Messieurs Michel VOISIN, Ghislain ROYER, Mickaël VINCENT.

Mesdames Armelle MARMOT-LIBRI et Christine MARIEMOUTOU-MICHEL sont en appui de certains RMC (référents mathématiques de circonscription) et chargées de coordonner la mise en réseau de ces derniers.

Monsieur Julien SAPALY est l'interlocuteur académique pour le numérique (IAN) de mathématiques, soit le référent pour le numérique de la discipline.

Les chargés de mission en mathématiques et moi-même, nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans vos missions de professeur de mathématiques ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre de vos projets pédagogiques et professionnels.

L'année scolaire 2019-2020 est l'année des mathématiques, et sera l'occasion pour chacune des équipes de renforcer son travail et son investissement au service de la qualité de l'enseignement de la discipline.

# Informations générales

## Plan VILLANI-TOROSSIAN

(voir rapport Villani-Torossian présenté le 12 février 2018) :

Les « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques », qui sont déclinées au niveau national puis au niveau académique dans le cadre du plan Villani Torossian. Ces mesures, articulées au projet académique constitueront le fil conducteur du travail à conduire cette année dans la discipline. Leur mise en œuvre, initiée l'an dernier, sera poursuivie et renforcée cette année. L'objectif visé est le renforcement de la qualité de l'enseignement de la discipline mathématique de la maternelle au post bac au service de la réussite de tous les élèves.

### De manière globale :

Les recommandations de ce rapport constituent des points de repère pour les équipes dans la conception et la mise en œuvre de leur enseignement, et ceci à tous les niveaux de la scolarité :

- la place du calcul, des opérations et de la résolution de problèmes à l'école (**mesure 11**),
- focale sur les problèmes multiplicatifs au primaire, focale sur les décimaux et les fractions au cycle 3
- le rôle du cours, la précision et la clarté de la trace écrite (**mesure 6**),
- le travail de la preuve en mathématiques dans le secondaire,
- la clarification des programmes (mesure 13),
- la place de la mémorisation et des automatismes sur l'ensemble de la scolarité (**mesure 12**),
- la focale sur le triptyque manipulation-verbalisation-abstraction à tous les niveaux de la scolarité (**mesure 5**).
- Place de l'épistémologie et de l'histoire des mathématiques comme éléments didactiques et pédagogiques majeurs
- Une offre plus large et mieux articulée avec l'enseignement supérieur au lycée général (**mesure 9**)

## De manière spécifique :

- Dans le premier degré :

La **formation continue en mathématiques des PE (professeurs des écoles)** est renforcée notamment grâce au recrutement, au déploiement et la mise en réseau de RMC (référents mathématiques de circonscription). Chaque RMC a pour mission le suivi et la formation de petits groupes de PE (professeur des écoles). Il bénéficie pour ce faire d'un plan de formation décliné dans l'académie mais piloté et mis en œuvre nationalement.

- Dans le second degré :

L'expérimentation de « laboratoire de mathématiques » sera développée. La mise en place d'un **laboratoire de mathématiques** dans un établissement ou un réseau d'établissements vise, à le transformer en lycée ou réseau apprenant, en site de développement professionnel entre pairs. Chaque laboratoire de mathématiques bénéficie de l'appui de partenaires (IREM, Universités, ESPE, Instituts de recherche, Maisons pour la science, APMEP, etc ...). et de la mutualisation des pratiques du réseau national de laboratoires de mathématiques dans lequel il s'inscrit. Plusieurs établissements de l'académie, seront accompagnés dès cette rentrée dans le développement et la mise en œuvre de ce projet. Les équipes des autres établissements volontaires sont invitées à se signaler.

- **Les activités périscolaires en mathématiques et en informatique :**

Sources de plaisir et de motivation pour les élèves, elles aident à développer l'appétence pour la discipline mais génèrent aussi des apprentissages. Les clubs existants l'an dernier, ont été recensés, et devront être valorisés. Dans chaque établissement, les professeurs sont encouragés soit à signaler toute action déjà engagée dans ce sens, soit s'engager individuellement ou en équipe dans un projet de club mathématique.

## Au niveau du collège

### **Programmes, ressources pour faire la classe et préparer au DNB**

**Les ajustements** clarifiant les **programmes de mathématiques** des cycles 2, 3 et 4, (voir bulletin officiel n°30 du 26 juillet 2018) sont en vigueur depuis la rentrée 2018.

Les repères annuels de progression et les attendus de fin d'année sont applicables à cette rentrée (voir *BO* n° 22 du 29 mai 2019). Ces repères explicitent les connaissances et les capacités qui, à l'intérieur d'un cycle, doivent être maîtrisées par les élèves à la fin de chaque année composant ce cycle.

**Les évaluations** en classe de sixième auront lieu cette année, entre le 30 septembre et le 18 octobre 2019. Les tests ont été améliorés pour tenir compte des remontées des établissements et l'analyse des résultats des élèves se fera sur la base de six groupes.

Ce test de positionnement permet d'identifier les acquis et les besoins de chaque élève en vue de leur proposer un accompagnement adapté et de remédier à leurs difficultés éventuelles, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé ou du dispositif « devoirs faits ».

Vous trouverez sur Éduscol plusieurs documents pour mieux vous informer du contenu et des principes de ces tests :

<https://eduscol.education.fr/evaluations-6eme/>

**L'épreuve pratique de mathématiques (EPM)** sera reconduite cette année au niveau des classes de quatrième. Elle se déroulera durant le mois de mai 2020. Un bilan de l'EPM 2019 sera communiqué aux équipes.

### **Dispositif « Devoirs faits »**

L'accompagnement des élèves dans leur travail personnel hors la classe est un élément fondamental dans la réussite des élèves, notamment des plus fragiles.

C'est pourquoi, depuis octobre 2017, le dispositif devoirs faits offre gratuitement à tous les élèves volontaires la possibilité d'effectuer leurs devoirs au collège.

La réussite de ce dispositif est conditionnée à une clarification des objectifs du dispositif et à une explicitation des attentes de chaque enseignant concernant le travail donné hors la classe. J'invite les équipes de mathématiques à intégrer la question du travail personnel des élèves dans leur réflexion.

Merci à ceux qui encadrent des séances, ou qui contribuent à l'organisation ou à l'élaboration des contenus de ce dispositif. Les professeurs qui ne l'ont pas encore fait sont invités à assister à quelques-unes de ces séances afin de mieux comprendre comment les élèves qui leur sont confiés apprennent et travaillent.

# Au niveau du lycée

## Réforme du lycée général et technologique

### Test de positionnement :

A la rentrée 2019, comme en 2018, tous les élèves de seconde générale et professionnelle passeront un **test numérique de positionnement** en français et en mathématiques.

Les passations seront organisées par chaque lycée **du 16 septembre au 4 octobre**.

L'analyse des résultats des élèves se fera sur la base de six groupes et offrira donc des bilans individuels plus précis.

L'objectif de ces tests de positionnement, en début de seconde, est de permettre aux établissements de disposer d'indicateurs sur certaines compétences des élèves afin d'accompagner le pilotage pédagogique. Les équipes pédagogiques sont invitées à croiser les résultats de ces tests et leur connaissance des élèves pour prendre en compte la diversité des profils d'élèves et de leurs projets d'études dans la conception et la mise en œuvre de leur enseignement, particulièrement dans le cadre de dispositif d'accompagnement personnalisé ou avec les groupes à effectif réduit.

Des documents présentant des exemples d'items, leur analyse didactique et des propositions d'exploitations pédagogiques sont mis à disposition des équipes pédagogiques sur Éduscol (<https://eduscol.education.fr/tests-2de/>).

### Mise en œuvre des nouveaux programmes :

De nouveaux programmes (BO spécial du 22 janvier 2019) sont en vigueur à compter de cette rentrée en classe de seconde et de première. Ces programmes en cohérence avec ceux du cycle 4, invitent à une articulation entre la résolution de problèmes, mobilisant ou formant à la démonstration, et la construction d'automatismes, dont la maîtrise libère la mémoire de travail. Des modules de formation sur ces différents thèmes sont proposés au plan académique de formation.

Les programmes qui seront appliqués en classe de terminale à la rentrée 2020 ont été publiés au BO spécial du 25 juillet 2019. Cette année encore, tous les professeurs de lycée bénéficieront d'une journée de formation disciplinaire visant à donner les premiers éléments d'explicitation de ces derniers.

### Sections de techniciens supérieurs (STS)

Comme chaque année, une lettre de rentrée précisant les nouveautés vous parviendra très prochainement.



## **Programme Académique de Formation (PAF)**

Le plan académique de formation est consultable sur le site académique. Les candidatures individuelles sont possibles jusqu'au 29 septembre 2019. Les professeurs sont invités à adopter également une démarche d'équipe en termes de formation. Comme chaque année, vous pouvez informer le coordonnateur académique de formation, M. Michel VOISIN ([michel.voisin@ac-guyane.fr](mailto:michel.voisin@ac-guyane.fr)) de votre candidature.

## **Promotion et la valorisation de la discipline**

Je vous demande de contribuer à susciter chez les élèves le goût des sciences et de la recherche et à leur donner une image positive des mathématiques. Cette promotion et cette valorisation doivent être effectives, au quotidien dans le cadre de la pratique de classe, mais aussi en favorisant la participation des élèves à des clubs ou aux différentes manifestations.

- Année des mathématiques
- Fête de la science du 9 au 17 novembre 2019 (dates pour l'outre-mer)
- Semaine des maths sur le thème « Mettons en scène les mathématiques » du 9 au 15 mars 2020 ;
- Olympiades de Mathématiques le 11 mars 2020 (vous pouvez entraîner vos élèves en utilisant les annales qui sont accessibles sur le site de l'APMEP) ;
- Rallye Mathématique de l'association Guyamaths de janvier à mars 2020 (contact : [guyamaths@yahoo.fr](mailto:guyamaths@yahoo.fr)) ;
- Concours divers (Calcul@TICE, Al-Kindi, Algoréa, Castor informatique, ...).

## Site disciplinaire de l'Académie

Ce site offre des informations générales (programmes, instructions officielles, directives académiques et nationales, résultats des examens, nouveautés...), des documents pédagogiques dont certains sont propres à l'académie.

Il doit aussi permettre de mutualiser les expériences et les supports. Je vous encourage donc à envoyer vos propres documents (progressions, devoirs communs, cours, utilisation des TICE...) à l'adresse électronique :

[liste.ia-ipr-maths@ac-guyane.fr](mailto:liste.ia-ipr-maths@ac-guyane.fr) ou [lucienne.sega@ac-guyane.fr](mailto:lucienne.sega@ac-guyane.fr)

## Evaluation et accompagnement des équipes

La réforme de l'évaluation des personnels enseignants titulaires (décret 2017-786 du 5 mai 2017) comporte deux éléments complémentaires :

- un *accompagnement* des personnels enseignants tout au long de leur parcours professionnel. Cet accompagnement peut être individuel ou collectif.
- trois *rendez-vous de carrière* (aux 6<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> échelons), moments privilégiés pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle.

(Voir le guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Education nationale).

Les personnels non titulaires sont accompagnés dans le développement des compétences professionnelles par des actions de formation (renforcement disciplinaire, aide à la préparation aux concours,...), des visites conseil. Certains bénéficieront de moments d'évaluation ou seront inspectés.

### Préparation d'une visite dans le cadre de l'accompagnement ou d'une inspection

Hors rendez-vous de carrière, lors d'une visite d'accompagnement ou d'une inspection, les professeurs concernés sont invités à :

- ✓ dès connaissance de la date, envoyer par mail ou mettre à disposition du chargé de mission ou de l'inspectrice :
- un lien vers la version numérique du cahier de textes,
- les progressions annuelles prévues (préciser si ces progressions sont le fruit d'une réflexion individuelle ou d'un travail en équipe),
- une sélection de documents utilisés dans l'enseignement, notamment sur l'intégration des TICE,
- les énoncés de toutes les évaluations (interrogations écrites, devoirs en classe ou à rédiger en temps libre) de la classe visitée,
- les relevés des notes des élèves.
- ✓ en début de séance de l'inspection ou de la visite, mettre à disposition du chargé de mission ou de l'inspectrice les documents de la séance
- ✓ Vous pourrez joindre, si vous le souhaitez, tout autre document que vous jugerez utile. En particulier, vous pourrez faire part des expérimentations et des innovations que vous mettez en œuvre.